



## Le casier et les grandes écoles.

Par **Epitète**, le **02/07/2011** à **14:54**

Bonjour,

J'aimerais savoir si une inscription au casier judiciaire ( probablement au bulletin 2 ) interdit les concours aux Grandes écoles type HEC, ENS ou INBA.

Et si une école de commerce classique demeure possible.

Merci.